



**RAPPORT ANNUEL PRÉPARÉ EN CONFORMITÉ AVEC LA *LOI SUR LA LUTTE CONTRE
LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES
CHAINES D'APPROVISIONNEMENT***

POUR L'ANNÉE FISCALE SE TERMINANT LE 30 NOVEMBRE 2023

THERATECHNOLOGIES INC.

Dans le présent rapport annuel (« Rapport ») préparé en conformité avec la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, L.C. 2023, ch.-9 (« Loi »), les références à « Theratechnologies », la « Société », l'« Entreprise », « nous », « notre » et « nos » ou des termes similaires réfèrent à Theratechnologies Inc.

1. Introduction

Notre dénomination sociale et nom commercial est Theratechnologies Inc. Notre siège social et principal établissement est situé au 2015, Rue Peel, 11^e étage, Montréal, Québec, Canada H3A 1T8. Notre site Internet est www.theratech.com. Les filiales de la Société ne répondent pas aux critères d'une entité au sens de l'article 2 de la Loi et, à ce titre, le présent Rapport ne doit pas être considéré comme un rapport conjoint. Toutes les informations fournies dans le présent Rapport concernent l'exercice financier se terminant le 30 novembre 2023.

Nous avons été constitués en vertu de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) (« LCQ »), le 19 octobre 1993, sous la dénomination Theratechnologies Inc. Le 14 février 2011, la LCQ a été abrogée et remplacée par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (« LSAQ »), et les compagnies régies par la Partie IA de la LCQ, comme nous, sont devenues des sociétés par actions régies par la LSAQ. Notre numéro d'entreprise du Québec est 1142237016.

Nos actions ordinaires sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « TH » et au NASDAQ Stock Market des États-Unis sous le symbole « THTX ». En tant que société cotée sur une bourse canadienne, la Société répond à la définition du terme « Entité » au sens de la Loi. De plus, par la production et la distribution de biens aux États-Unis, Theratechnologies satisfait aux critères pour être classifiée en tant qu'entité déclarante en vertu de l'article 9 de la Loi. La Société n'est pas soumise à des obligations de déclaration en vertu de la législation sur la chaîne d'approvisionnement dans d'autres juridictions.

2. Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Theratechnologies adhère aux valeurs de diversité, d'inclusion et de respect et se soumet aux normes éthiques les plus élevées. Nous sommes impliqués dans la communauté et soutenons des activités qui ont un impact positif sur la vie des gens. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités commerciales.

De manière générale, nous avons pris les mesures suivantes au cours de l'exercice financier précédent pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement :

- la Société a entrepris de cartographier la chaîne d'approvisionnement de son produit *EGRIFTA SV^{MD}*. L'un des objectifs de cette cartographie était d'améliorer la visibilité de la Société en lien avec les opérations de fabrication et d'approvisionnement afin d'évaluer le risque de recours au travail des enfants et/ou au travail forcé.

- nous avons poursuivi la qualification et l'audit de tous nos prestataires de services impliqués dans les activités liées aux Bonnes pratiques de fabrication (« BPF »).

Comme le précise la section suivante du présent rapport, l'Entreprise n'est pas responsable de la production de Trogarzo^{MD}. Par conséquent, les mesures susmentionnées ne s'appliquent qu'à la chaîne d'approvisionnement d'EGRIFTA SV^{MD}.

3. Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

Structure

Theratechnologies est une société régie par la LSAQ et, au 30 novembre 2023, nous détenons les cinq filiales en propriété exclusives, Theratechnologies U.S., Inc. étant la seule filiale importante parmi les sociétés affiliées de Theratechnologies :

- **Theratechnologies U.S., Inc.**, une société régie par la loi intitulée *Delaware General Corporation Law*. Theratechnologies U.S., Inc. assiste Theratechnologies Inc. dans ses activités commerciales aux États-Unis. Le siège social de Theratechnologies U.S., Inc. est situé au 101 Hudson Street, 21^e étage, Jersey City, New Jersey, 07302;
- **Theratechnologies Europe Limited**, une société régie par la loi intitulée *Companies Act 2014* (Irlande). Theratechnologies Europe Limited assiste Theratechnologies Inc. dans ses activités commerciales aux États-Unis. Le siège social de Theratechnologies Europe Limited est situé au 12 Duke Lane, 1st Floor, Royal Hibernian Way, Dublin 2, Irlande D02 DX07;
- **Theratechnologies Intercontinental Inc.**, une société régie par la LSAQ. Theratechnologies Intercontinental Inc., anciennement Theratechnologies ME Inc., contrôlait les droits de commercialiser l'EGRIFTA^{MD} à l'échelle mondiale, sauf aux États-Unis, en Europe, en Russie, en Corée du Sud, à Taïwan, en Thaïlande et certains pays de l'Asie centrale, ainsi qu'au Canada. Theratechnologies Intercontinental Inc. n'est plus une filiale active;
- **Theratechnologies Europe Inc.**, une société régie par la LSAQ. Theratechnologies Europe Inc., anciennement 9176-5057 Québec Inc., contrôlait les droits de commercialiser l'EGRIFTA^{MD} en Europe, en Russie, en Corée du Sud, à Taïwan, en Thaïlande et dans certains pays de l'Asie centrale. Theratechnologies Europe Inc. n'est plus une filiale active; et
- **Pharma-G Inc.**, une société régie par la LSAQ. Pharma-G Inc. n'est plus une filiale active.

Au 30 novembre 2023, nous avons un total de 58 employés au Canada, 42 employés aux États-Unis et 3 employés en Irlande. Tous nos employés étaient engagés dans les activités suivantes : (i) 31 en administration, (ii) 20 en réglementation et médical, (iii) 39 en commercialisation, y compris le marketing, et (iv) 13 en recherche et développement.

Activités et chaîne d'approvisionnement

Nous sommes une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de thérapies novatrices. Notre mission est de donner de l'espoir aux professionnels de la santé et aux patients en développant et en commercialisant des traitements de pointe qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. Nous commercialisons actuellement deux produits approuvés aux États-Unis pour les personnes vivant avec le VIH, nommément : EGRIFTA SV^{MD} et Trogarzo^{MD}. Outre la vente de nos produits, nous menons des activités de recherche et de développement, et nous disposons d'un portefeuille de médicaments expérimentaux dans les domaines de l'oncologie et de la stéatohépatite non alcoolique.

EGRIFTA SV^{MD}

EGRIFTA SV^{MD} (tésamoréline pour injection) est une nouvelle formulation d'*EGRIFTA^{MD}* qui avait initialement été approuvée par la Food and Drug Administration (« FDA ») en novembre 2010 et lancée aux États-Unis en janvier 2011. *EGRIFTA SV^{MD}* a été approuvée par la FDA en novembre 2018, a été lancée en 2019 et a maintenant remplacé *EGRIFTA^{MD}* dans ce pays. *EGRIFTA SV^{MD}* est actuellement le seul médicament approuvé aux États-Unis pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH atteints de lipodystrophie, et notre organisation commercialise ce produit dans ce pays depuis le 1^{er} mai 2014.

Nous ne possédons ni n'exploitons des installations de production pour la fabrication d'*EGRIFTA SV^{MD}* ou de son ingrédient pharmaceutique actif (« IPA »), tésamoréline, et nous n'avons pas l'intention d'exercer nos propres activités de production dans un avenir rapproché. Nous dépendons à l'heure actuelle de tiers fournisseurs de services, soit Bachem Americas, Inc. (« Bachem ») et Jubilant HollisterStier, General Partnership (« Jubilant ») pour la fabrication et l'approvisionnement en matériaux bruts, en substances pharmaceutiques et en produits sous forme définitive pour la vente d'*EGRIFTA SV^{MD}*.

Nous avons une entente de fabrication et d'approvisionnement avec Bachem concernant la fabrication et l'approvisionnement de l'IPA pour *EGRIFTA SV^{MD}*. La production de l'IPA a lieu sur le site de fabrication de Bachem situé à Torrance, en Californie, aux États-Unis. Nous avons une entente avec Jubilant qui prévoit la fabrication et l'approvisionnement de la forme définitive d'*EGRIFTA SV^{MD}* pour la vente commerciale aux États-Unis et de la tésamoréline destinée aux essais cliniques (« Entente Jubilant »). En vertu de l'Entente Jubilant, Jubilant doit remplir des fioles de tésamoréline, la lyophiliser, étiqueter et emballer ces fioles et les livrer à des endroits conformément à nos instructions. Les activités prévues de l'Entente Jubilant se déroulent sur le site de fabrication situé à Kirkland, Québec au Canada.

La Société fournit également aux patients le matériel nécessaire à l'administration d'*EGRIFTA SV^{MD}*. Ce matériel comprend des tampons d'alcool, des seringues, des aiguilles et de l'eau pour l'injection. L'emballage de ce matériel pour *EGRIFTA SV^{MD}* est effectué par Sharp Packaging Services, LLC (« Sharp »). Les services fournis par Sharp ont lieu à Allentown, en Pennsylvanie, aux États-Unis.

La finalisation du processus de cartographie de la chaîne d'approvisionnement pour *EGRIFTA SV^{MD}* a permis à la Société de vérifier que chaque sous-traitant engagé dans la fabrication du produit pharmaceutique ou du matériel pour l'administration était situé au Canada (plus précisément en Ontario et au Québec) et aux États-Unis (plus précisément au Massachusetts, en Caroline du Nord, en Pennsylvanie et au Tennessee).

Trogarzo^{MD}

Trogarzo^{MD} (ibalizumab-uiyk) a été approuvé par la FDA en mars 2018 et, en association avec d'autres antirétroviraux, est indiqué pour le traitement de l'infection par le VIH de type 1 multirésistantes aux médicaments chez les adultes qui sont déjà exposés à de nombreux traitements et dont on constate l'échec du traitement antirétroviral actuel. Nous détenons une licence exclusive de TaiMed Biologics Inc. (« TaiMed ») nous accordant les droits de commercialisation de ce produit aux États-Unis et au Canada.

TaiMed est notre fournisseur exclusif de Trogarzo^{MD}. Actuellement, TaiMed ne possède ou n'exploite aucune installation de fabrication dédiée à la production de Trogarzo^{MD}. Nous comprenons que TaiMed s'appuie sur WuXi Apptec Biologics, Inc. situé à MaShan Binhu District, WuXi 214092, Chine, et Samsung Biologics Laboratories, situé à Yeonsu-gu, Incheon 21987, Corée du Sud, en tant que fournisseurs. Par ailleurs, TaiMed est responsable de l'emballage du produit sous forme finie et confie cette tâche à Sharp et à son usine d'Allentown, en Pennsylvanie.

Distribution d'EGRIFTA SV^{MD} et Trogarzo^{MD}

EGRIFTA SV^{MD} et Trogarzo^{MD} sont distribués aux États-Unis par notre fournisseur exclusif de services logistiques, McKesson Specialty Care Distribution, LLC, dont le seul centre de distribution est situé à Louisville, Kentucky, aux États-Unis.

Recherche & développement

Outre la vente de nos produits, nous menons des activités de recherche et de développement. Nous disposons d'un portefeuille de médicaments expérimentaux dans les domaines de l'hépatologie et de l'oncologie. Les projets de recherches en oncologie comprennent notamment le développement du sudocetaxel zendusortide, un conjugué peptide-médicament (« CPM ») dérivé de notre plateforme sous licence SORT1+Technology^{MD} qui incorpore le docétaxel, conçu pour cibler spécifiquement les récepteurs de la sortiline exprimés dans les cellules cancéreuses de divers types de cancer. Le sudocetaxel zendusortide fait actuellement l'objet d'un essai clinique de phase 1. Nous travaillons également au développement d'autres CPM et à la combinaison potentielle d'autres agents anticancéreux avec nos CPM existants et avec ceux nouvellement développés.

Nous ne possédons ni n'exploitons des installations de production pour la fabrication de sudocetaxel zendusortide et nous n'avons pas l'intention d'exercer nos propres activités de production dans un avenir rapproché. Actuellement, notre entente avec STA Pharmaceutical Hong Kong Limited (« STA ») comprend la fabrication de notre peptide (« TH19P01 ») ainsi que du sudocetaxel zendusortide. Theratechnologies a qualifié deux installations de STA, situées à Shanghai et à Jiangsu, en Chine, pour la production du TH19P01 et du sudocetaxel zendusortide.

Pour la fabrication de la forme finie du sudocetaxel zendusortide en flacons de solution stérile pour injection, nous faisons appel à Piramal Pharma Solutions, Inc. (« Piramal »). Piramal fournit ces services dans deux installations, toutes deux situées dans le Kentucky, aux États-Unis. Ensuite, les flacons sont envoyés à Sharp Clinical Services, LLC. pour l'étiquetage et l'emballage en vue des essais cliniques. Ces activités sont menées en Pennsylvanie, aux États-Unis.

4. Politiques et procédures de vérification diligente

Code de conduite des affaires et d'éthique (« Code »)

Le Code s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés de Theratechnologies et de ses filiales. L'objectif du Code est de promouvoir, entre autres, une conduite honnête et éthique et le respect des lois et règlements applicables. Theratechnologies s'engage à mener ses affaires avec intégrité et croit qu'il est important d'encourager un comportement éthique et de promouvoir les bonnes valeurs.

Procédures opératoires normalisées pour la sélection des fournisseurs (« PON Fournisseurs »)

La PON Fournisseurs s'applique à tous les fournisseurs impliqués dans des activités liées aux BPF, y compris, mais sans s'y limiter, la fabrication, l'emballage, le contrôle et le stockage de nos produits. Ce processus de qualification complet comprend l'administration d'un Questionnaire d'audit du fournisseur (« Questionnaire ») contenant des questions ciblées sur le personnel du fournisseur et leur formation. Cette approche permet de s'assurer que l'ensemble du personnel engagé dans la prestation de services est formé et qualifié de manière adéquate. Le Questionnaire est un excellent outil qui permet à l'Entreprise d'identifier en premier lieu tout cas de travail des enfants au sein de la chaîne d'approvisionnement.

5. Risques de travail forcé et de travail des enfants

L'Entreprise a entamé le processus d'identification du risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de sa chaîne d'approvisionnement; toutefois, nous n'en sommes encore qu'aux étapes préliminaires de cette démarche.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles l'industrie pharmaceutique pourrait potentiellement contribuer ou indirectement causer le travail forcé ou le travail des enfants. La première est la nature complexe des chaînes d'approvisionnement pharmaceutiques, qui

s'étendent souvent dans plusieurs pays et impliquent de nombreux intermédiaires, ce qui peut rendre difficile pour les entreprises de contrôler efficacement les pratiques de travail des tiers. Plus précisément, en ce qui concerne Theratechnologies, nous reconnaissons que la présence de certaines activités de la chaîne d'approvisionnement situées à Shanghai, Jiangsu, Wuxi et en Corée du Sud pose un risque élevé en raison de leur éloignement, ce qui rend plus difficile pour la Société la réalisation d'audits sur place.

De plus, l'implication de sous-traitants de notre fournisseur direct TaiMed (fournisseurs de niveau 2 et potentiellement de niveau 3) dans la chaîne d'approvisionnement de Trogarzo^{MD} complique la tâche lorsqu'il est question de maintenir un contrôle et une visibilité sur les activités de fabrication, posant ainsi un risque accru de travail forcé ou de travail des enfants.

Cependant, il est impératif de reconnaître que l'industrie pharmaceutique, incluant Theratechnologies, opère à l'intérieur d'un cadre réglementaire très rigoureux visant à assurer l'innocuité et la qualité des produits pharmaceutiques. Comme Theratechnologies commercialise ses produits aux États-Unis, elle est tenue d'adhérer rigoureusement à diverses réglementations, y compris, sans s'y limiter, la *Federal Food, Drug, and Cosmetic Act*, la *Drug Supply Chain Security Act*, et toutes les normes BPx pertinentes, qui assurent le maintien des normes éthiques et professionnelles élevées.

Nous sommes confiants que notre stricte adhésion aux lois et normes susmentionnées atténue considérablement le risque de travail des enfants ou de travail forcé dans le cadre de nos activités de fabrication et de notre chaîne d'approvisionnement.

6. Mesures de remédiation

Au cours de l'exercice fiscal précédent, nous n'avons identifié aucun cas de travail des enfants ou de travail forcé dans le cadre de nos activités de fabrication et d'approvisionnement. Par conséquent, l'Entreprise n'a implanté aucune mesure de remédiation pour ces enjeux au cours de l'exercice fiscal précédent.

Si l'Entreprise identifie des cas de travail forcé dans ses activités ou chaînes d'approvisionnement, elle s'engage à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de remédiation appropriées pour corriger la situation.

7. Remédiation en cas de perte de revenus

Étant donné que la Société n'a pris aucune mesure pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants, nous n'avons par conséquent pris aucune mesure pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables qui auraient pu être affectées par nos mesures visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de nos activités de fabrication et de notre chaîne d'approvisionnement.

8. Formation des employés

Chaque administrateur, dirigeant et employé de Theratechnologies reçoit une formation annuelle sur le contenu et l'importance du Code. Au cours du dernier exercice fiscal, il n'y a eu aucune formation spécifique sur le travail forcé ou le travail des enfants.

9. Évaluation de l'efficacité

Au cours du dernier exercice fiscal, nous avons mis en œuvre certaines mesures visant à réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de nos activités de fabrication et de notre chaîne d'approvisionnement. À l'heure actuelle, la Société n'a aucune politique ou procédure en place pour évaluer l'efficacité de ces mesures dans la prévention et la réduction des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités de fabrication et de chaîne d'approvisionnement.

**APPROBATION EN VERTU DE LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE
LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES
CHAINES D'APPROVISIONNEMENT, L.C. 2023, CH.-9**

Ce Rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de Theratechnologies Inc.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son sous-paragraphe 11(4)(a), j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le Rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le Rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Signé le 27 mai 2024.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Lévesque", written over a horizontal line.

Paul Lévesque
Président et Chef de la direction

J'ai le pouvoir de lier Theratechnologies Inc.